

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 10 février 2013 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale**

NOR : AFSH1330060A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-7, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière, notamment l'article 2 ;

Vu la lettre en date 7 février 2013 du Régime social des indépendants (RSI) tendant à modifier sa représentation au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 susvisé est ainsi modifié, quant aux nominations faites au titre de l'article R. 6122-4 (7<sup>o</sup>-b) du code de la santé publique :

1<sup>o</sup> Est nommé en qualité de membre titulaire : M. SAUVAGNAC (Bernard), représentant le Régime social des indépendants (RSI), en remplacement de M. WALBERT (Henri).

2<sup>o</sup> Est nommé en qualité de membre suppléant : M. LAMOTHE (Jean-Pierre), représentant le Régime social des indépendants (RSI), en remplacement de M. CADUC (Robert).

#### Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 février 2013.

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la régulation de l'offre de soins,*

N. LEMAIRE